

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 novembre 2023

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 novembre 2023

2023 DAC 337 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Kenzo Takada au 6 rue Vivienne à Paris 2^e.

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2023, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Kenzo Takada au 6 rue Vivienne à Paris 2^e ;

Vu l'avis du conseil de Paris Centre, en date du 7 novembre 2023 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Kenzo Takada au 6 rue Vivienne à Paris 2^e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Kenzo Takada 1939-2020 Couturier et styliste japonais. En 1970, c'est dans la galerie Vivienne qu'il a ouvert sa première boutique et présenté son premier défilé à Paris ».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1.400 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2023 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO